

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES ET D'EXAMENS POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Comment faire une demande d'aménagement ?



Vous trouverez toutes les informations sur le site



Nous vous invitons ensuite à présenter votre PAEH à votre scolarité ainsi qu'à vos enseignants.



Bérengère DUC
(Berry)
berengere.duc@univ-grenoble-alpes.fr

Elle vous adressera par mail, la décision définitive du directeur de l'UFR concernant les aménagements d'examens



Dates limites

**1er semestre
jusqu'au
7 Novembre**

**2nd semestre
20 Mars**